



SEINE & MARNE 77  
LE DÉPARTEMENT



## FORMATION ARBITRE CLUB

Le CDC 77, organise une journée de formation pour les Arbitres Club de Seine-et-Marne, conformément aux décisions prises par la Fédération Française de Cyclisme et la Commission Nationale du Corps Arbitrale.

C'est une obligation progressive de 2013 à 2015 pour les Clubs d'avoir un arbitre lors de l'affiliation.

### Qu'est-ce qu'un Arbitre Club :

Il est un officiel licencié FFC comme *Arbitre Club* reconnu à part entière et faisant partie du collège des Arbitres qui effectue le contrôle sportif, uniquement dans les épreuves organisées par son Club.

C'est pourquoi, nous organisons une journée de formation, le samedi 26 novembre 2016, à la Maison des Associations, salle Edith Piaf, rue Grande 77 135 PONTCARRE, de 8 h 30 à 17 h 30.

Vous pouvez vous inscrire au maximum de Trois par club (personnes majeur), une participation par stagiaire est fixée à 30 € repas du midi compris pour les licenciés du 77 et 45 € pour les licenciés extérieurs.

Si vous êtes intéressés, faites nous parvenir par courrier (avant le lundi 21 novembre), vos : Nom, – prénom, – date de naissance, – club d'appartenance, – numéro de licence, – adresse mail et – N° de téléphone. (*Accompagné du règlement, libellé à l'ordre du CDC77, le montant [ 30 ou 45 € ] multiplié par le nombre de participant*).

Prévoir aussi une clef USB si possible.

Gérard MASANET, 11 rue Mozart 77 185 LOGNES.

### Renseignements :

Gérard MASANET : 06 84 75 36 63 et [gerard.masanet@gmail.com](mailto:gerard.masanet@gmail.com)

José GOUERE : 06.85.52.44.01 et [cdc77.FFC@wanadoo.fr](mailto:cdc77.FFC@wanadoo.fr)

Amitiés Sportives

Cordialement

Gérard MASANET

Maison Départementale des Sports – C.D.C.77  
12 bis, rue du Président DESPATYS, Case Postale 7630, 77007 MELUN CEDEX  
Déclarée en Préfecture le 18/10/81 sous le n° 9276 N° DDJS : 4604